

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE FEMININE 2 (RF2)

POULE A	POULE B
BASKET AMBLETEUSE MARQUISE	LILLE-EST BASKET
BC NEUFCHATEL HARDELLOT - 1	MARCQ EN BAROEUL ASJ
GRAVELINES BF	WATTRELOS BC
DUNKERQUE MALO BASKET CLUBS - 2	LILLE BASKET
LAMBERSART BLM - 3	ROUBAISIEEN STADE
WAMBRECHIES J	WASQUEHAL FEM B

POULE C	POULE D
COTE D'OPALE BASKET CALAIS - 2	ESC LONGUEAU AMIENS MSBB - 1
LOISON ATHLETIC CLUB	BB LA CROIX ST OUEN - 2
DOUAI BASKET FEMININ - 2	ASG GAUCHY
RONCHIN BC	ONNAING JA - 1
BC MERICOURT	AULNOY VALENCIENNES S
ASOB CARVINOIS	CO TRITH BASKET PORTE DU HAINAUT - 2

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat RF2 est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale des compétitions. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le Championnat RF2 2025/2026 compte 24 équipes et se joue en 2 phases.

- **Première phase** : 4 poules de 6 équipes.

Les équipes se rencontrent en aller/retour avec un classement de 1 à 6.

- **Deuxième phase** : 3 poules de 8 équipes.

Une poule d'accession composée des 2 équipes classées premières de chaque poule de la première phase. Rencontres en aller/retour où les matchs joués ne sont pas rejoués.

L'équipe classée première est déclarée Championne régionale et les équipes classées aux 3 premières places accèdent au championnat PNF.

En cas de refus ou d'impossibilité d'accession, l'ordre des montées se fera suivant le classement.

Deux poules de maintien composées des équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place en première phase. Rencontres en aller/retour où les matchs joués ne sont pas rejoués.

Six descentes (3 par poules) sont prévues en RF3. Des descentes supplémentaires (ou des repêchages) sont également possibles en fonction des descentes des divisions supérieures ou d'une défection d'engagement. Les places qui resteront disponibles en RF2, en fonction des descentes de PNF, seront prises en repêchage dans l'ordre du classement (Ranking).

L'équipe classée dernière ne peut être repêchée sauf cas exceptionnel avec accord du Bureau Directeur.

En cas de place vacante après les repêchages, il est fait appel aux clubs de la division inférieure dans l'ordre du classement.

Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non-engagement est décidé par la commission régionale 5x5. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de championnat.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation autres championnats seniors (inférieurs à la PN)		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2CASTCTC, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueur du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	3
	Orange	3

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le dimanche à 16h00.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RF2 est de taille 6.

ARTICLE 7 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-Marque est obligatoire sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-Marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières

ARTICLE 9 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 10 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant **et en possession de ses droits sportifs**. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 18 ans révolus.

ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).